

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 08 septembre 2020

L'an deux mil vingt le huit du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Assais-les-Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

21 présents + 6 pouvoirs (27 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Dominique GUILBOT, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Laurent FALACHO, Gaëtan GARREAU,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jérôme GLORIAU
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais :
- ✓ Commune de Bousais : Jacques ROY
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Micheline REAU
- ✓

6 pouvoirs :

- ✓ Thierry BOUYER a donné pouvoir à Laurent FALACHO
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Gaëtan GARREAU
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Daniel ROBERT a donné pouvoir à Dominique GUILBOT
- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Olivier FOUILLET

Excusés : Mattieu MANCEAU, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Thierry BOUYER, Daniel ROBERT, Gérard GIRET, Alain JEZEQUEL

Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 03 septembre ayant pour ordre du jour :

CLECT

Approbation du rapport de la LECT

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Valide le rapport de la CLECT tel que joint en annexe de la présente délibération
- Demande aux 9 communes membres de valider par délibérations concordantes ce rapport.
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

A Airvault, le 8 septembre 2020
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20200916-224-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-09-2020

Publication le : 16-09-2020

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du mercredi 26 août 2020

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le mercredi 26 août 2020 à 18h30 à la salle du Domaine de Soulièvres à Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET.

Étaient présents : Olivier FOUILLET, Pascal BIRONNEAU, Daniel ROBERT, Gérard CHABAUTY, Jacques ROY, Françoise RICHARD, Hélène MARSAULT, Monique NOLOT

Était excusé : Jean-Claude LAURANTIN

Rappel des bases fiscales prises en compte dans les attributions de compensation :

	CFE	CVAE	IFER	TASCOM	TATFNB	Compensation part salaires	Réduction fraction recettes	Total
Airvault	658 386	300 117	184 480	63 464	5 901	215 059	1 801	1 429 208
Assais-les-Jumeaux	20 892	11 653	290 962	0	1 041	6 966	49	331 563
Availles-Thouarsais	1 579	4 143	0	0	189	1 182	127	7 220
Boussais	2 601	1 057	0	0	122	926	0	4 706
Le Chillou	665	1 279	3 208	0	101	2 149	42	7 444
Irais	2 938	4 502	756	0	65	3 791	19	12 071
Louin	57 737	11 369	2 679	0	186	9 028	0	80 999
Maisontiers	630	968	914	0	0	99	0	2 611
Saint-Loup-Lamairé	27 144	44 286	2 143	0	1 138	48 099	953	123 763
Total	772 572	379 374	485 142	63 464	8 743	287 299	2 991	1 999 585

A ces bases doivent se rajouter les transports scolaires pris en charges par les communes vers les équipements communautaires (piscines, médiathèque, salle de sport du Cébron) durant l'année scolaire 2019-2020. A ce titre, les dépenses pour la commune d'Assais-les-Jumeaux s'élèvent à 456 €, celles de Boussais à 342 € et celles de Louin à 945 €. Les autres communes ne sont pas concernées.

De plus, en 2017, année avant le transfert de la compétence, la cotisation GEMAPI au SIVU de la Vallée de la Dive concernant la commune d'Assais-les-Jumeaux s'élève à 5 399 € et doit être payée par la CCAVT. Il a été acté en 2018 de la déduire des attributions de compensation et de figer ce montant pour les attributions de compensation des années suivantes.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des éléments à prendre en compte dans les attributions de compensation définitives 2020 :

	Produits à intégrer	Charges transférées	Montant transports scolaires	GEMAPI	Total AC 2020
Airvault	1 429 208	/	/		1 429 208
Assais-les-Jumeaux	331 563	/	456	5 399	326 620
Availles-Thouarsais	7 220	/	/		7 220
Boussais	4 706	/	342		5 048
Le Chillou	7 444	/	/		7 444
Irais	12 071	/	/		12 071
Louin	80 999	/	945		81 944
Maisontiers	2 611	/	/		2 611
Saint-Loup-Lamairé	123 763	/	/		123 763
Total	1 999 585	0	1 743	5 399	1 995 929

Récapitulatif des mensualités en 2020 :

	Mensualité de janv. à nov. 2020	Mensualité décembre 2020	Total
Airvault	119 100,66	119 100,74	1 429 208
Assais-les-Jumeaux	27 630,25	22 687,25	326 620
Availles-Thouarsais	601,67	601,63	7 220
Boussais	392,17	734,13	5 048
Le Chillou	620,33	620,37	7 444
Irais	1 005,92	1 005,88	12 071
Louin	6 749,92	7 694,88	81 944
Maisontiers	217,58	217,62	2 611
Saint-Loup-Lamairé	10 313,58	10 313,62	123 763
Total	166 632,08	162 976,12	1 995 929

Pascal BIRONNEAU demande s'il est possible de revoir les attributions de compensation (AC) puisque suite au tableau reçu sur les produits fiscaux perçus par la CCAVT depuis 2017 (joint en annexe), ce dernier montre qu'il y a une augmentation de la CFE, notamment pour la commune de Saint-Loup-Lamairé. Il demande donc que ce dynamisme puisse profiter aux communes concernées.

Le Président lui répond qu'il est juridiquement possible de revoir les AC avec l'accord de l'ensemble des communes. En effet à ce jour, deux communes sont concernées par des augmentations notables des produits fiscaux. Le Président propose pour le moment de stabiliser les finances de la Communauté de Communes comme c'est le cas depuis 2014. Il rappelle que la commune d'Airvault représente une part importante de la fiscalité des entreprises et qu'à cet égard, avant 2017, les élus d'Airvault s'étaient toujours opposés au passage à la FPU au regard du dynamisme de cette fiscalité et du potentiel financier qu'elle apportait à cette commune. En revanche, un retour vers les communes pourrait prendre la forme d'une intervention intercommunale sur investissements dans le cadre de fonds de concours pour les 3 prochaines années, avec un règlement qui pourrait être établi d'ici à la fin de l'année.

Pascal BIRONNEAU exprime son regret que les communes présentant un dynamisme fiscal ne puissent pas en bénéficier en retour.

Par ailleurs, le Président propose également la prise en charge intercommunale du contingent SDIS qui figerait la participation des communes sur les montants 2019 dans les attributions de compensation en prenant exemple sur 5 autres intercommunalités du département. La CCAVT serait alors seule contributrice évolutions de ces montants.

Pascal BIRONNEAU ne voit pas l'intérêt de cette prise en charge car les variations seront minimales. Il n'y a pas de révisions sur les AC concernant les produits fiscaux donc il n'est pas favorable pour le SDIS. Les membres de la CLECT décident à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres de la CLECT valident l'ensemble de ce rapport.

Fait à Airvault, le 27 août 2020.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUËT
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Le Président de la CLECT,
Olivier FOUILLET



Produits fiscaux figés en 2017

	CFE	CVAE	IFER	TASCOM	TATFNB	Compensati on part salaires	Réduction fraction recettes	Total	EPCI FA + FPZ + CVAE	Total
Airvault - Tessonnaire	658 386	300 117	184 480	63 464	5 901	215 059	1 801	1 429 208	226 606	1 655 814
Assais-les-Jumeaux	20 892	11 653	290 962	0	1 041	6 966	49	331 563	5 129	336 692
Availles-Thouarsais	1 579	4 143	0	0	189	1 182	127	7 220	337	7 557
Boussais	2 601	1 057	0	0	122	926	0	4 706	488	5 194
Challais	665	1 279	3 208	0	101	2 149	42	7 444	169	7 613
Challais	2 938	4 502	756	0	65	3 791	19	12 071	690	12 761
Le Châtelier	57 737	11 369	2 679	0	186	9 028	0	80 999	14 767	95 766
Le Châtelier	630	968	914	0	0	99	0	2 611	187	2 798
Maisonniers	27 144	44 286	2 143	0	1 138	48 099	953	123 763	6 891	130 654
Saint-Loup-Lamairé	772 572	379 374	485 142	63 464	8 743	287 299	2 991	1 999 585	255 264	2 254 849
Total										

Produits fiscaux perçus par la CCAVT pour 2018

	CFE	CVAE	IFER	TASCOM	TATFNB	Compensati on part salaires	Réduction fraction recettes	Total
Airvault - Tessonnaire	937 902	387 824	238 263	57 724	6 016	215 059	1 801	1 844 589
Assais-les-Jumeaux	26 990	11 877	296 222	0	1 053	6 966	49	343 157
Availles-Thouarsais	1 413	4 389	0	0	193	1 182	127	7 304
Boussais	2 123	1 404	0	0	124	926	0	4 577
Le Chillou	852	1 332	3 265	0	103	2 149	42	7 743
Le Chillou	4 005	4 621	770	0	29	3 791	19	13 235
Le Chillou	64 564	7 782	2 181	0	179	9 028	0	83 734
Le Chillou	9 056	2 696	35 441	0	0	99	0	47 292
Le Chillou	145 451	61 432	2 181	0	1 252	48 099	953	259 368
Total	1 192 356	483 357	578 323	57 724	8 949	287 299	2 991	2 610 999

Produits fiscaux perçus par la CCAVT en 2019

	CFE	CVAE	IFER	TASCOM	TATFNB	Compensati on part salaires	Réduction fraction recettes	Total	2019/2018	2019/2017	IFER réversé
Airvault - Tessonnaire	1 001 230	383 041	242 484	60 256	5 848	215 059	1 801	1 909 719	65 130	253 905	26 230
Assais-les-Jumeaux	24 463	10 016	300 072	0	1 105	6 966	49	342 671	-486	5 979	
Availles-Thouarsais	27 293	4 234	84 784	0	198	1 182	127	117 818	110 514	110 261	42 392
Boussais	1 733	1 769	0	0	126	926	0	4 554	-23	-640	
Le Chillou	867	1 287	3 308	0	105	2 149	42	7 758	15	145	
Le Chillou	2 348	4 965	21 976	0	30	3 791	19	33 129	19 894	20 368	10 598
Le Chillou	64 102	15 226	3 039	0	185	9 028	0	91 580	7 846	-4 186	
Le Chillou	8 988	5 062	35 916	0	6	99	0	50 071	2 779	47 273	17 487
Le Chillou	148 671	68 147	2 485	0	1 271	48 099	953	269 626	10 258	138 972	
Total	1 279 695	493 747	694 064	60 256	8 874	287 299	2 991	2 826 926	215 927	572 077	96 707

079-2000

Ac

Réception

Publication le : 16-09-2020

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48